Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260313-DE_2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Date convocation : 09/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2026

2026-23

SÉANCE DU 13 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le treize mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de Mme DUIGOU Anne-Marie, adjointe au maire.

13 présents : CITERIN Guy (retrait durant le vote), DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, CUMUNEL Hoel, LE MOAL Sylvie, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, BAIL Françoise, GUIFFES Laurent, TRANCHAT Camille, BUZIT Amélie.

4 Absents : LEITZ Jean Jacques (procuration à Le Moal Sylvie), CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc, LE CLECH François (procuration à GUIFFES Laurent).

Mme BUZIT Amélie est désignée Secrétaire de séance.

Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Lotissement Feunteun Gorned

Le conseil municipal,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Feunteun Gorned,

Considérant que le comptable public a procédé aux écritures de régularisation nécessaires, notamment le solde du compte 12 par le compte 110,

Considérant que ces opérations ont permis la clôture comptable du budget et que les comptes présentent un résultat nul,

Considérant que M le Maire s'est retiré,

Considérant que Mme DUIGOU Anne-Marie, adjointe au maire, est désigné présidente de

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260313-DE_2026_23-DE

séance pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025 relatif au budget annexe assainissement de la commune de Spézet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le conseil municipal :

- Constate que les écritures de régularisation et de liquidation ont été réalisées ;
- Constate que les comptes du budget annexe Lotissement sont soldés ;
- Approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Feunteun Gorned.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

La secrétaire de séance, La présidente de séance,

Amélie BUZIT Anne-Marie DUIGOU.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État